

Service assurances sociales et hébergement
Bâtiment administratif de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Lausanne, le 17 juillet 2014

U:\1p\politique_economique\consultations\2014\POL1427_sante_bucco-
dentaire\POL1427_sante_bucco-dentaire.docx

Consultation d'un avant-projet de rapport présentant les pistes visant à améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 5 juin dernier, relatif au dossier mentionné en titre, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Conformément à votre demande, nous vous communiquons ci-après quelques remarques générales et nous y joignons le questionnaire complété.

Nous saluons l'objectif d'améliorer la santé bucco-dentaire des jeunes en renforçant les mesures de prophylaxie. Toutefois, la CVCI est opposée à un nouveau renforcement des subsides de l'assurance maladie. Selon la feuille de route fiscale que le Conseil d'État a présentée au début avril de cette année, les subsides LaMal vont déjà singulièrement augmenter d'ici 2020, sans parler du soutien aux familles financé par les entreprises. Une augmentation supplémentaire de 5-10 millions de francs n'est ainsi pas justifiée.

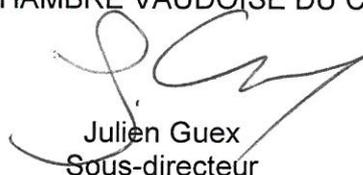
Afin de réduire les effets de seuil financier, il faudrait au contraire encourager la souscription d'assurances complémentaires qui couvriraient les frais dentaires sur le principe de la mutualisation des coûts plutôt qu'avec le principe de "l'arrosoir" payé par la collectivité.

Par ailleurs, la modification de l'article 49 de la Loi sur la santé publique qui stipule que l'Etat organise la médecine dentaire des enfants jusqu'à 18 ans va beaucoup trop loin. Si des disparités ont été constatées entre les régions, il faut s'en préoccuper de manière sectorielle sans pour autant étatiser le système de soins dentaire.

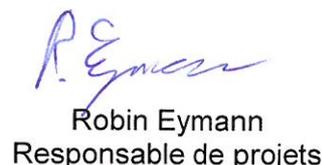
En définitive, la CVCI s'oppose au volet financier de cet avant-projet et n'est pas favorable à la présentation d'un contre-projet à l'initiative populaire "pour le remboursement des soins dentaires".

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Julien Guex
Sous-directeur



Robin Eymann
Responsable de projets



Département de la
santé et de l'action
sociale

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Questionnaire de consultation

Avant-projet de rapport du Conseil d'Etat présentant les pistes pour améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud

Proposition de réponse à la question de M. Véronique Hurni « Soins dentaires des petits Vaudois où en est-on ? » et au postulat de M. Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, « pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de polycliniques dentaires régionales dans le canton »

Merci de renvoyer ce questionnaire d'ici au **18 juillet 2014**, par voie électronique, à l'adresse info.sash@vd.ch – ou par la poste à l'adresse suivante : Etat de Vaud, Service des assurances sociales et de l'hébergement, Bâtiment administratif de la Pontaise, Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne.

Autorité / Organisation : CVCI

Responsable à contacter en cas de question :

Nom : Eymann Prénom : Robin

Adresse: Ouchy 47

NP : 1003 Commune : Lausanne

Téléphone direct : 021 613 36 83

e-mail : robin.eymann@cvci.ch

1. Partagez-vous les trois stratégies de développement proposées (améliorer la prévention précoce ; rendre plus efficace la communication auprès de populations à haut risque de renoncement ou de précarité ; réduire l'effet de seuil financier qui joue un rôle dans le renoncement aux soins dentaires) ?

Nous sommes favorables à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des jeunes. Il nous semble donc judicieux d'améliorer la prévention et notamment les mesures de prophylaxie.

Par contre, comme mentionné dans notre lettre d'accompagnement, nous nous opposons au principe financier de ce contre-projet ainsi qu'à l'étatisation du système de soins dentaires pour les enfants.

En outre, le volet financier de ce projet semble inabouti et ne permet pas de juger des moyens à mettre en œuvre et par quel biais ils seraient mobilisés.

2. Pensez-vous que cet avant-projet peut constituer un contre-projet à l'initiative populaire « pour le remboursement des soins dentaires » ?

Il n'est pas nécessaire d'opposer un contre-projet à l'initiative populaire.

3. Estimez-vous que les coûts d'un tel projet doivent faire l'objet d'un financement par l'Etat seul, par l'Etat et les communes (le cas échéant: par tête d'habitant ou par un système péréquatif) ou par un autre système (notamment des cotisations ou une taxe affectée sur certains produits) ?

Les subsides à l'assurance maladie vont déjà augmenter, il n'est donc pas nécessaire de prévoir un financement supplémentaire pour les bénéficiaires de ces aides.

4. Approuvez-vous le modèle d'articulation entre le dépistage à certains âges et la consultation à d'autres ? Approuvez-vous la proposition de tester ce principe dans le cadre d'un projet-pilote dans deux régions du canton ?

Nous approuvons ce modèle.

5. Approuvez-vous l'organisation d'une politique de prophylaxie dès le plus jeune âge (avant la naissance, âgé préscolaire) en y intégrant les professionnels concernés (médecins, hygiénistes, médecin-dentistes, infirmières petite enfance, éducatrices de la petite enfance, accueillantes en milieu familial, etc.) ?

Nous approuvons ce modèle.

6. Approuvez-vous le principe du carnet de santé bucco-dentaire pour le suivi de la prophylaxie ? Approuvez-vous le fait que le suivi de ce carnet de santé puisse être une condition pour permettre un remboursement par l'Etat des factures de contrôle ou de traitement dentaires ?

Nous approuvons le principe d'un carnet de santé bucco-dentaire.

7. Approuvez-vous l'objectif de santé publique de se doter de moyens renforcés pour les situations à hauts risques carieux et pour diminuer les soins sous narcose des enfants ?

Nous approuvons cet objectif.

Service des assurances sociales et de l'hébergement

Merci de votre participation !

Mai 2014